

Fiche de poste
Ministère de la justice
Direction des services judiciaires

Intitulé du poste : Juriste assistant en matière de justice de proximité dans le ressort de la Cour d'appel de Grenoble - Placé auprès du Procureur général

Juridiction d'affectation : Les juridictions incluses dans le ressort de la Cour d'appel de Grenoble (départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes)

Affectation : Cour d'appel de Grenoble

Localisation : Cour d'appel de Grenoble
7 place Firmin Gautier BP 110
38 019 Grenoble

Le juriste assistant apporte son concours aux magistrats auprès desquels il est affecté. Il se voit confier des fonctions d'analyse de fond et d'étude des problèmes juridiques les plus complexes.

Les personnes recrutées en qualité de juristes assistants pourront, sous condition d'âge et d'expérience professionnelle, bénéficier d'une voie d'accès à la magistrature dans le cadre d'un recrutement sur dossier, conformément aux termes de l'article 18-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature.

Les juristes assistants se voient proposer une rémunération brute annuelle comprise entre 25 000 et 30 000 euros, en fonction de l'expérience du candidat et des caractéristiques du poste proposé.

I – Missions et organisation :

Le ressort de la Cour d'appel de Grenoble est composé de cinq tribunaux judiciaires (Grenoble, Bourgoin-Jallieu et Vienne en Isère, Valence dans la Drôme et Gap dans les Hautes-Alpes), deux tribunaux de proximité et cinq conseils de prud'hommes, soit un effectif localisé de 189 magistrats professionnels et 530 fonctionnaires.

Il se caractérise par une population de **1 953 841 habitants** (source INSEE - population légale estimée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2020), pour l'ensemble des trois départements le composant :

- **L'Isère**, avec une population de **1 283 384 habitants**, deuxième pôle régional de développement après Lyon, essentiellement basé sur l'informatique et les nouvelles technologies (nano et biotechnologies) et une grande ouverture à l'international ;
- **La Drôme**, avec une population de **524 574 habitants**, ayant pour principales activités le nucléaire, les plastiques, les fruits et parfums ;

- **Les Hautes-Alpes**, avec une population de **145 883 habitants** dont les principaux domaines d'activité sont l'électricité, le bois, l'agro-alimentaire.

Leur point commun est le tourisme et l'activité saisonnière liée aux sports d'hiver.

Le territoire du ressort de la cour d'appel est inégalement peuplé, la population se concentrant au nord et le long du couloir rhodanien, et la plus grande partie de la population vivant sous l'influence des pôles d'emploi urbains.

Le parquet général compte 8 magistrats : 1 procureur général, 3 avocats généraux, 1 secrétaire général, 3 substituts généraux outre quatre substituts placés, un chef de cabinet, un juriste assistant et un assistant radicalisation.

Mission générale du juriste assistant :

Le juriste assistant assiste le magistrat dans les dossiers d'une particulière technicité tant sur le fond du droit que sur l'analyse juridique et la rédaction de projets de décisions.

Sur le fond du droit et la cohérence de la motivation de la décision, il assure un travail de suivi et de coordination.

Il participe à la constitution concrète d'une véritable équipe autour du magistrat, en priorité dans les contentieux qui présentent des stocks importants, du fait d'une situation de retard ou de longs délais de traitement afin d'accélérer la réponse pénale.

Il travaille en étroite collaboration avec les magistrats et les agents du greffe pour concourir à la préparation des audiences par des recherches juridiques, des analyses juridiques et des synthèses des dossiers, et à la rédaction des décisions par la rédaction soit de projets de décisions, soit de notes ou de recherches. Il n'est amené à participer ni à la procédure, ni aux audiences, ni à assister aux délibérés.

Au parquet, il se voit confier les missions suivantes, en lien avec les missions dévolues aux greffiers en positionnement d'assistance du magistrat, notamment :

- Confection de notes de synthèse et d'analyse de dossiers, recherche de jurisprudence et de doctrine ;
- Rédaction de projets de décisions et de réquisitoires ;
- Préparation des audiences : résumé des faits, des moyens et des prétentions des parties, confection du rapport pour l'audience, repérage des points de droit en débat, proposition en amont de solutions, propositions des questions à poser au cours de l'audience
- Appui à l'orientation des procédures sous l'autorité du procureur de la République.

Le juriste assistant placé auprès du Procureur général de la Cour d'appel a vocation à être affecté dans certaines juridictions du premier et du second degré du ressort de la cour. Le chef de cour l'affecte pour des missions ponctuelles (quelques semaines) ou longues (plusieurs mois) auprès des services des juridictions selon les besoins, dans la limite des compétences pour lesquelles il est recruté.

Mission particulière du juriste assistant dans la cadre de la justice de proximité :

La mission du juriste assistant dans le cadre de la justice de proximité portera essentiellement sur la matière pénale, notamment les infractions contraventionnelles et délictuelles d'une gravité modérée commises tant par les majeurs que par les mineurs.

Le juriste assistant sera chargé de faire le lien entre les officiers du ministère public, les délégués du procureur et les parquets afin de fluidifier et d'accélérer le traitement des infractions du spectre bas de la petite et moyenne délinquance de proximité. Il pourra à cet égard notamment :

- Assister le magistrat dans la recherche et la contractualisation de nouveaux partenariats institutionnels destinés à augmenter l'offre et la fréquence des alternatives aux poursuites disponibles sur le ressort,
- Préparer et mettre en état des dossiers pour lesquels une alternative aux poursuites aura été décidée par le parquet, en lien avec le greffe,
- Déterminer, sous le contrôle du magistrat, des priorités de traitement des affaires et orientations des dossiers, aider à la décision.

II - Description du poste

II – 1 : Le contentieux spécifique à traiter : (nature, champs du droit concernés, nature des dossiers, difficultés techniques des dossiers...)

Aide à la politique partenariale pour les questions de sécurité et tranquillité publique :

Dans ce cadre, le juriste assistant préparera les réunions restreintes et plénières des conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) et conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et assistera le procureur de la République au cours de celles-ci.

Il sera l'interlocuteur des maires et/ou des adjoints en charge des questions de sécurité et de tranquillité publique ainsi que des représentants de leurs services : directeurs de la sécurité et de la tranquillité publique, chefs des polices municipales, coordinateurs de conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, correspondants ville-justice (CVJ). Il participera à l'élaboration de la partie sécurité et tranquillité publique des contrats de ville.

Il apportera une aide aux élus dans le développement de la pratique des rappels à l'ordre et de la transaction, en lien avec le procureur de la République.

Il sera chargé d'assurer le suivi des protocoles relatifs aux rappels à l'ordre et à la transaction municipale.

Gestion et suivi des activités des délégués du procureur :

De manière générale, le juriste assistant aura pour mission d'assurer le suivi des délégués du procureur et d'être leur interlocuteur sur toutes les questions pratiques et juridiques en lien avec leurs missions.

Plus particulièrement, il assistera le procureur de la République dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet d'extension du maillage territorial des missions confiées aux délégués du procureur en lien avec le déploiement de la justice de proximité notamment au sein des mairies de communes les plus éloignées des juridictions.

Le juriste assistant sera chargé de créer un relai avec les élus de ces communes afin de définir les modalités de ces interventions.

Il sera également chargé de suivre le(s) délégué(s) du procureur en charge de ces mesures notifiées en proximité, et d'effectuer les premiers bilans.

Préparation de l'entrée en vigueur des réformes :

L'entrée en vigueur de la réforme de la justice pénale des mineurs implique des bilans et des projections, ainsi que des réunions avec les services de protection judiciaire de la jeunesse, qui seront préparés par le juriste assistant en lien avec le magistrat chargé des mineurs.

Le juriste assistant sera en relation régulière avec les chefs des services départementaux d'insertion et de prévention et de protection judiciaire de la jeunesse ainsi qu'avec leurs représentants territoriaux.

II – 2 : Localisation du poste et tâches à effectuer :

Rattaché fonctionnellement au magistrat responsable du service juridictionnel, le juriste assistant relève administrativement du directeur délégué à l'administration régionale judiciaire.

III - Compétences requises :

Le juriste assistant devra disposer au moment de son recrutement :

- Soit d'un doctorat en droit
- Soit d'un diplôme sanctionnant une formation juridique Bac+5 **avec deux années d'expérience professionnelle** dans le domaine juridique et que leur compétence qualifie particulièrement pour exercer ces fonctions (*le temps passé comme assistant de justice pouvant être pris en compte*) : *travail en cabinet d'avocat, chargé TD à l'université, juriste d'entreprise...*

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
- Maîtrise de l'organisation judiciaire - Bonne connaissances des institutions et administrations publiques et administratives, - Très bon niveau en droit pénale, procédure pénale	- Maîtrise des nouvelles technologies - Qualité d'analyse, de rédaction et de synthèse - Gérer les délais, les priorités et les contraintes	- Sens de l'organisation, rigueur - Disponibilité et mobilité notamment géographique - Discrétion - Adaptabilité, réactivité - Sens du contact humain - Sens des relations publiques - Esprit d'initiative affirmé - Capacité à travailler en équipe - Sens de la communication, - Capacité à rendre compte

Renseignements et candidatures :

Monsieur le Procureur Général : pg.ca-grenoble@justice.fr
Téléphone secrétariat : 04.38.21.22.85

Mme GIVAUDAND, substitue générale en charge du secrétariat général
Mail : sg.pg.ca-grenoble@justice.fr
Téléphone : 04. 38.21.24.53